

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2271

présenté par

M. Gustave, Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
 Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
 M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
 M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-
 Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin,
 Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
 Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :
--

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	500 000
Conditions de vie outre-mer	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) dont la mission consiste à analyser le niveau et la structure des prix, des revenus et des marges afin d'éclairer les politiques publiques, voit ses crédits baisser de plus de 40%. Le PLF 2026 prévoit une enveloppe de 370 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, contre 600 000 l'année précédente.

Cette baisse intervient alors que la vie chère en Outre-mer est une préoccupation majeure pour les habitants ultramarins, subissant des écarts de prix avec l'Hexagone de plus de 42% selon l'INSEE.

À des prix exorbitants vient s'ajouter une double peine : des revenus plus faibles. Les 5 DOM représentent 3% de la population française mais concentrent 24% des personnes en grande pauvreté. À la Réunion le taux de pauvreté en 2021 était de 36,1% contre 14,5% en Hexagone. Les causes de la vie chère sont multiples, éloignement et dépendance au marché extérieur et hexagonal, manque d'intégration aux marchés régionaux, étroitesse des marchés...

Les OPMR sont un outil décisif dans la lutte contre la vie chère. Leurs moyens d'action doivent être renforcés. Le rapport de la commission d'enquête sur la vie dans les Outre-mer présenté en juillet 2023 dénonçait déjà une « absence totale de moyens, aucun budget dédié » pour les OPMR.

Cet amendement vise donc à rétablir les crédits alloués aux OPMR dans le budget 2026, ainsi qu'à donner de réels moyens à ces derniers pour contribuer pleinement à la lutte contre la vie chère, améliorer le contrôle et la transparence des prix. La vie chère est un problème profond, constant et structurel, auquel les politiques publiques actuelles n'arrivent pas à mettre fin. Il est donc nécessaire que les institutions comme les OPMR puissent continuer de prospérer.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Une diminution de 500 000 en AE et CP de l'action 04 « Financement de l'économie » du programme 138 « Emploi Outre-mer ».
 - Une augmentation de 500 000 en AE et CP de l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer ».
- Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage.